



Créée par la loi du 2 juillet 1996, et **reconnue d'utilité publique** par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine est un **organisme national privé indépendant**. Elle a pour mission de **sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local**, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts, etc.)

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, grâce à son label, et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

Sur le terrain, dans toutes les régions et tous les départements, **un réseau de délégués bénévoles** agit au quotidien, avec l'aide de chargés de mission, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine.

www.aquitaine.fondation-patrimoine.org

Comment faire un don ?

PAR INTERNET

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé: www.fondation-patrimoine.org/59130

PAR COURRIER

► Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de "Fondation du patrimoine - Hôtel Victoria à Bordeaux" à l'adresse ci-dessous.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Ce bon de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bon ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

CONTACT

FONDATION DU PATRIMOINE
AQUITAINE

7 rue Fénelon - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 57 300 800 - Fax : 05 56 81 14 10

Courriel : aquitaine@fondation-patrimoine.org

FONDATION
DU PATRIMOINE

Aquitaine

**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON**

L'Association Le Levain Habitats Jeunes Simone Noailles, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance une campagne de souscription pour la restauration de l'Hôtel Victoria à Bordeaux



GIRONDE

**Restauration de l'hôtel Victoria,
29-33 rue Paul Louis Lande,
À Bordeaux**

Soutenez ce projet:

www.fondation-patrimoine.org/59130

1 don = 1 reçu fiscal

PROJET

HÔTEL VICTORIA Association Le Levain, Bordeaux

Sous l'Ancien Régime, mais aussi jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, le quartier compris entre la rue Sainte-Catherine, le Cours Victor Hugo, et la Place de la Victoire, était peuplé d'un grand nombre de couvents et d'institutions religieuses.

L'hôtel Victoria ne jure pas dans cet environnement dévot, avec sa façade sobre, surmontée d'un fronton triangulaire portant une croix. Pourtant, cet édifice n'a pas été réalisé pour accueillir une pieuse congrégation, mais pour servir d'hôtel particulier à un négociant israélite bordelais, **David Victoria**, lors de son retour "des Amériques", vers 1787.

David Victoria était en effet propriétaire d'une plantation à La Marmelade sur **l'île de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti)**. L'économie de l'île était basée sur l'esclavage; à partir de 1720, et elle devint la principale destination des traites négrières via le commerce triangulaire (en 1791, 860 000 esclaves y ont déjà été envoyés).

L'île connut bien des troubles liés aux idéaux d'égalité entre hommes, qui menèrent à une première abolition de l'esclavage, puis, lorsque Napoléon Bonaparte rétablit la traite, à l'indépendance de l'île. Près de 25 ans plus tard, une loi française devait indemniser les anciens colons « spoliés », mais bien peu purent faire valoir ce droit. David Victoria, lui, était déjà décédé.

Sa femme hérita, ainsi qu'un fils né hors mariage à Saint Domingue, et baptisé à Notre-Dame du Cap-Français. Ce dernier résidait sur les Fossés, à Bordeaux, tandis que la veuve Victoria continuait d'habiter l'hôtel du même nom. A leurs morts, la succession compliquée entraîna la mise en vente de l'hôtel, qui fut acheté par le père **Bienvenu Noailles**, fondateur de la **Sainte-famille de Bordeaux**.

En 1974, l'association "**Le Levain**", constituée à l'initiative de **Simone Noailles**, acquit l'immeuble dans le but d'héberger des jeunes travailleurs. En réunissant les numéros 29, 31 et 33 de la rue Paul Louis lande, l'ensemble permet d'accéder, par un passage d'entrée décoré d'une voûte à caisson, à une cour intérieure et à l'élévation principale du corps de logis qui ne manque pas de charme, avec ses console à trois rangs d'acanthé, ses ferronneries sophistiquées, son fronton et le parement en bardage à clins, inconnu à Bordeaux; un possible souvenir des colonies ?

En proposant des **logements à loyers modérés** à de jeunes travailleurs dans une métropole en constante évolution, et où l'accession au logement est de plus en plus difficile, l'association "**Le Levain Habitats Jeunes Simone Noailles**" leur apporte aussi une stabilité, une sécurité, et un accompagnement dans leurs premiers pas de jeunes adultes. Et cela, dans un **édifice inscrit aux monuments historiques**, démontrant une fois de plus que la qualité patrimoniale et architecturale n'est pas incompatible avec le bien social !



► **Comment faire un don ?**
par internet ou par courrier, suivez les
instructions au dos du document.

**Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre
site internet www.fondation-patrimoine.org/59130**

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'Hôtel Victoria—Association Le Levain à Bordeaux et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de euros

et je souhaite bénéficier d'une **réduction d'impôt pour l'année en cours au titre :**

De l'impôt sur le revenu De l'impôt sur la fortune immobilière De l'impôt sur les sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail.*

► **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

ou de l'ISFI à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €, limite atteinte lors d'un don de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

► **Pour les entreprises**, réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Nom ou société:

Adresse:

Téléphone :

Courriel:

**Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.*

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à « Fondation du patrimoine Aquitaine ».

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.